

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1924)
Heft: 53

Rubrik: Ile conférence pour l'expansion économique et la propagande suisses à l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une Foire Internationale de Produits Coloniaux et Exotiques

Ce n'est pas une idée en l'air lancée par quelque rêveur en quête de nouveauté. C'est un projet mûrement étudié par la Chambre de Commerce de Lausanne et déjà en bonne voie d'exécution. La Foire internationale de Produits coloniaux et exotiques aura lieu, à Lausanne, du 27 juin au 12 juillet 1925, sous le haut patronage du gouvernement suisse.

Ce projet ne manquera pas de prêter à quelques plaisanteries. Beaucoup de gens demanderont si la Suisse a des colonies. Plaisanterie facile qui ira rejoindre celles, innombrables, sur l'amiral suisse. Les gens, en revanche, qui savent prendre le temps de réfléchir, conviendront sans peine qu'en offrant aux grands pays l'occasion de faire connaître, au cœur de l'Europe, les richesses de leurs domaines coloniaux, la Suisse a lancé une idée ingénieuse et qui ne peut manquer d'être utile.

Cette foire aura lieu en même temps et dans la même enceinte que le sixième comptoir suisse des industries alimentaires et agricoles. Ce comptoir, on le sait, est une véritable exposition qui, de toutes les parties de la Suisse et des pays étrangers, attire chaque année, à Lausanne, une affluence énorme de visiteurs. Les participants à la foire de produits coloniaux et exotiques bénéficieront donc de cette affluence de visiteurs.

Sont admis à participer à la Foire tous les

Etats, les associations, les producteurs, ainsi que les agents, Suisses et étrangers régulièrement établis.

Les lecteurs de ce bulletin seront tenus au courant des progrès de l'organisation de cette Foire. Pour aujourd'hui, nous nous bornerons à attirer sur elle l'attention de nos amis de France et nous sommes certains que les pouvoirs publics, aussi bien que l'initiative privée, ne manqueront pas l'occasion exceptionnelle qui est offerte aux producteurs coloniaux français de faire connaître leurs produits en Suisse, dans un cadre merveilleux et à un moment de l'année où la Suisse regorge de visiteurs de tous pays.

D'après les dernières nouvelles qui nous parviennent de Lausanne, la participation prévue s'annonce déjà importante et la direction de la Foire insiste pour que les inscriptions lui parviennent dans le plus bref délai.

La *Chambre de Commerce Suisse en France* enverra à toute personne qui lui en fera la demande, accompagnée d'un timbre de 0 fr. 25, les renseignements concernant les emplacements divers, le coût de ces emplacements et la classification générale des groupes de produits.

Tous renseignements seront d'ailleurs donnés, par retour du courrier, par la Direction de la Foire, 2, rue Pichard, Lausanne. (Adresse télégraphique : Foire-Lausanne.)

II^e CONFÉRENCE POUR L'EXPANSION ÉCONOMIQUE ET LA PROPAGANDE SUISSES A L'ÉTRANGER

La II^e Conférence pour l'Expansion économique a eu lieu mercredi 17 septembre, à Lausanne, sous les auspices du V^e Comptoir suisse. Elle a réuni un très grand nombre de participants des milieux diplomatiques et politiques et du monde de l'industrie et du commerce.

Des rapports fort intéressants ont été présentés par MM. H. Muret, directeur du B. I. S.; S. Blaser, directeur de la succursale de Lausanne de l'Office suisse du Tourisme; W. Meile, directeur de la Foire suisse d'échantillons, Bâle; A. Junod, directeur de l'Office suisse du Tourisme, Zurich; Karl Lauterer-Piguet, chef de Publicité des Fabriques de Montres Zénith, Le

Locle; A. Krafft, avocat; A. Laett, professeur, à Zurich.

A l'issue de la Conférence, les résolutions suivantes ont été prises :

« 1) La Conférence prend acte avec reconnaissance des démarches qui ont été entreprises depuis l'année dernière, sous l'égide du Département de l'économie publique, dans le but d'établir une meilleure coordination des efforts entre les institutions suisses d'expansion économique, et affirme encore une fois la nécessité d'une propagande rationnelle en faveur de nos industries nationales à l'étranger et de l'étude systématique des débouchés.

« 2) Dans l'intérêt d'une organisation rationnelle de notre propagande économique extérieure, la collaboration dans ce domaine entre

les organisations de l'industrie, du tourisme, des transports et des administrations fédérales, notamment de l'administration des postes, serait au plus haut point désirable.

« 3) A côté du développement de la propagande collective, l'étude des autres moyens de publicité est reconnue fort utile; l'idée d'une centrale suisse de la réclame, créée en collaboration avec les milieux compétents, et de son rattachement éventuel à l'un ou l'autre des offices existants, mérite un examen ultérieur des plus attentifs.

« 4) Dans le but d'une étude suivie des questions relatives à la propagande économique extérieure et d'une réalisation rationnelle des vœux émis, la II^e Conférence préconise la nomination d'une commission spéciale présidée par le département de l'économie publique, dans laquelle seraient représentés les milieux du tourisme, des transports et de l'industrie intéressés à la propagande à l'étranger, ainsi que les administrations fédérales et les spécialistes suisses en matière de publicité. »

Nous aurons l'occasion de revenir sur quelques-unes de ces résolutions en même temps que sur les intéressants exposés qui ont été faits au cours de la conférence.

L'Exportation des Parfums Suisse augmente

Durant le premier semestre de 1924, la valeur des parfums que la Suisse a vendus à l'étranger a atteint le chiffre de 6.298.000 francs, tandis qu'elle n'était que de 3.131.000 francs dans le semestre correspondant de 1923. Il s'agissait surtout de parfums synthétiques en récipients pesant plus d'un kilo. La valeur de cette exportation a par conséquent doublé et les informations concordent quant à la faveur dont nos parfums synthétiques jouissent de plus en plus sur le marché mondial. La majeure partie de ces produits est allée en France qui nous en a acheté pour environ 2.750.000 francs suisses. Nous en avons fourni de grandes quantités aussi au Japon, aux Etats-Unis, à la Grande-Bretagne et à l'Espagne. Nos produits y servent à la confection de parfums dans les fabriques et laboratoires.

Quant à l'exportation de parfumeries et cosmétiques en récipients de moins d'un kilo, elle est restée à peu près stationnaire, elle s'est élevée en effet à environ 1.350.000 francs. Le principal consommateur en a été le Japon qui en a pris pour un demi-million.

L'Exportation de l'Energie Electrique Suisse

Le Recueil officiel des lois fédérales vient de publier l'ordonnance du Conseil fédéral du 4 septembre 1924 sur l'exportation de l'énergie électrique.

Cette ordonnance comprend 27 articles groupés en 8 chapitres :

Chap. I. — *Dispositions générales.*

Chap. II. — *Procédure appliquée aux demandes d'autorisation.*

Chap. III. — *Ravitaillement du pays en énergie.*

Chap. IV. — *Autorisations temporaires.*

Chap. V. — *Surveillance.*

Chap. VI. — *Installations de mesurage.*

Chap. VII. — *Fin des autorisations.*

Chap. VIII. — *Dispositions finales.*

Les dispositions de cette nouvelle ordonnance abrogent celles du 1^{er} mai 1918 ainsi que les arrêtés complémentaires publiés depuis lors par le Conseil fédéral. L'ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} octobre.

La « Société suisse des Ingénieurs et des Architectes » publie dans le *Bulletin technique de la Suisse romande* (n° du 13 septembre), une lettre adressée au Département fédéral de l'Intérieur. Ayant discuté la question de l'aménagement des forces hydro-électriques suisses et de l'exportation d'énergie, la majorité des membres préconise une entente amiable et libre des usines au sujet de la distribution et de l'exportation de leurs forces, et repousse l'idée de régler ces questions au moyen de nouvelles dispositions législatives. En principe, aucune opposition contre l'exportation des excédents d'énergie, mais cette exportation doit être surveillée soigneusement.

En France, l'importation d'énergie électrique suisse est l'objet de violentes polémiques (voir le *Consommateur d'énergie électrique*, n° du 15 août). Dans quelques milieux on parle de faire une campagne en faveur de la protection des sociétés françaises en taxant l'importation d'électricité.

Machines Suisses pour les Minoteries Etrangères

La Suisse construit elle-même tous les appareils et machines nécessaires à ses manufactures de produits alimentaires. L'exportation des machines pour les grandes minoteries étrangères a beaucoup augmenté au cours du premier trimestre de 1924. Elle s'est chiffrée à 4.250.000 francs suisses.